

Conseil d'Administration n° 6
Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 19 avril 2024

Présidence de Madame Isabelle TABART

Quorum : 14

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE

Décision

page

**Numéro
d'acte**

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation

N°

I. Fonctionnement

Organisation de la fin d'année
scolaire

Vote

3

54

II. Affaires pédagogiques et éducatives

Préparation de la rentrée scolaire
2024 - DHG

Vote

4

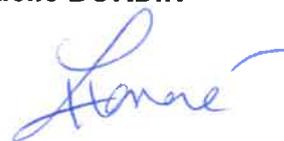
55

III. Questions diverses

Signatures

**La Présidente de séance,
Isabelle TABART**

**Le Secrétaire de séance,
Lucile BORDIN**



Conseil d'Administration n° 6
Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 13 mai 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X						
	Chef d'établissement adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	VERGNAUD Clément-Charles	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X				
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de communes	ADELEE Serge	X						
	Commune siège	PONZO Marjorie	X						
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie		X					
	S/Total		6	3	2		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ROGGY Paul-Vincent	X						
		LIEURADE Sophie	X						
		RAUTUREAU Christine	X						
		BORDIN Lucile	X						
		RAIMOND Jean-Charles	X						
		DEVAUD Jean-Noël	X						
		SICARD Estelle	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	BEDEL Joël	X						
		PANIER Nicolas	X						
		S/Total		9	0	0		0	0
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves élus	CORDONNIER Magalie	X						
		TESNIERE Edwige	X						
		BERTIN Mariannick	X						
		DE ALMEIDA Christine	X						
		NAY-LAMOUR Sandra	X						
		GEFARD Morganne		X					
		LAPSYNSKI Nadège	X						
	Elèves élus	CORDONNIER Betty	X						
		MARIE Lucas		X	X				
	TROUESSARD Lucas		X						
S/Total		8	3	1		0	0	0	
TOTAL		22	6	3		0	0	0	

Conseil d'Administration n° 6 Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

22 membres présents à 18h05, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des personnels, Madame Lucile BORDIN.

Madame la principale souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Modification de l'organisation de la fin de l'année scolaire (point abordé lors du CA du jeudi 11 avril 2024)

Les membres du CA, représentants des personnels souhaitent ajouter une motion pour vote à l'ordre du jour.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 5 séance du jeudi 18 avril 2024.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

I- Fonctionnement

➤ **Organisation de la fin de l'année scolaire**

Dans le cadre de l'organisation des demi-journées pédagogiques organisées pour la mise en place du choc des savoirs et la préparation de la rentrée scolaire 2024, **les deux demi-journées du jeudi 27 juin 2024 ainsi que l'après-midi du vendredi 28 juin 2024 sont banalisées.**

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote des membres du conseil d'administration cette organisation pour la fin d'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ **Préparation de la rentrée 2024**

La proposition de suppressions / créations de postes et l'utilisation de la DHG ont été soumis à l'approbation des membres du CA lors du CA du jeudi 11 avril 2024. Ces propositions n'ont pas été approuvées.

Un nouveau conseil d'administration a été convoqué le 18 avril 2024 à 18h00. Le quorum n'étant pas atteint ce CA n'a pu se tenir.

La proposition faite ce soir au conseil d'administration est identique à celle faite lors du CA du 11 avril 2024.

Conseil d'Administration n° 6
Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

Madame la Principale présente à nouveau brièvement les éléments d'utilisation de la DHG pour l'année scolaire 2024-2025.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le principe de cette proposition de répartition des moyens attribués pour la rentrée 2024.

Pour : 7 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 15 voix

Les représentants des enseignants souhaitent présenter une motion.

Proposition de motion à voter au CA du 13 mai 2024

Lors du précédent Conseil d'Administration, le 11 avril 2024 nous, représentants enseignants avons rédigé une motion afin de notifier notre opposition aux groupes de niveau. Le 11/04/2024 en concertation avec les parents nous avons refusé la DHG qui proposait la mise en place des groupes de niveau, selon la réforme du Choc des Savoirs. Le 18/04/2024, le Conseil d'administration n'a pu avoir lieu car le quorum n'était pas atteint, à cause de l'absence volontaire et concertée des représentants enseignants et des représentants des parents d'élèves.

Nous rédigeons aujourd'hui une motion indiquant les besoins qui doivent être pris en compte pour la répartition des élèves et voter ainsi les modalités de cette répartition.

Projet à soumettre aux membres du CA extraordinaire du 13/05/2024 :

Au regard :

- de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 qui précise que pour la rentrée 2024, en 6ème et 5ème « Les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège. » et que ces « groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves »,

- tenant compte du Code de l'Education qui stipule que le Conseil d'Administration (et non le président du CA) est décisionnaire sur « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves » (R 421-2) et « les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement » (R421-20).

Les besoins retenus par l'équipe pédagogique pour répartir les élèves de 6ème et 5ème à la rentrée 2024 seront les suivants :

*- besoin de se sentir en confiance (et non stigmatisé par une étiquette de niveau peu flexible)
- besoin de repères au sein d'un seul groupe classe (et non 3 : maths, français, autres matières)*

Conseil d'Administration n° 6 Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

- *besoin de continuer l'apprentissage de la coopération entre élèves (qui permet à tous de progresser)*
- *besoin de cohérence par rapport au projet pédagogique de mixité (sociale, d'âge, de genre...) porté par le collège ;*
- *besoin de garder motivées les équipes enseignantes, qui porteront plus facilement un projet conforme à leurs valeurs ;*
- *besoin de maintenir la possibilité d'avoir en professeur principal les enseignants de français et de mathématiques, sans perdre en pertinence (en cas de répartition des élèves d'une même classe dans différents groupes les profs de maths et de français ne verront qu'une partie des élèves de la classe) ;*
- *besoin de prise en compte des moyens disponibles. Pour notre collège, les groupes de niveau nécessitent 13h en maths et 15h en français, alors que les ressources manquent ;*
- *besoin de maintenir un dispositif ayant fait ses preuves en 6^{ème} : l'AP en maths et en français, permettant une transition en douceur de la primaire vers le collège ;*
- *besoin de maintenir un dispositif ayant fait ses preuves en 5^{ème} : l'AP en maths et en français, permettant une adaptation plus sereine aux exigences du cycle 4 ;*
- *besoin de garder la possibilité des groupes Sciences en 4^{ème}, groupes d'AP 4^{ème} et en 3^{ème} en maths et français, groupes en anglais, PAO, ateliers de la pause méridienne, atelier scientifique... En effet, ces dispositifs sont complètement ou partiellement supprimés en cas de mise en place des groupes de niveau afin de réallouer les ressources disponibles.*

Au vu de ces besoins, la répartition des élèves en différents groupes de besoin se calquera sur la répartition des élèves par classe, selon un dispositif impliquant que les élèves de chaque classe de 6^{ème} et de 5^{ème} restent avec l'ensemble de leurs camarades durant les cours de maths et de français, les professeurs étant libres de continuer à mettre en place des sous-groupes de niveau ponctuels et modulables afin de faire progresser l'ensemble de leurs élèves.

Concrètement une organisation possible pour les maths et le français, 1 heure AP hebdomadaire pour chaque classe de 6^{ème} à la 5^{ème} soit le double d'horaires par rapport à cette année.

Madame SICARD, représentante des personnels enseignants, rappelle les différents problèmes soulevés par la réforme : le nombre de professeurs, le nombre de locaux, la pédagogie par groupes de niveaux qui ne permet pas de faire progresser les élèves, et qui ne va pas dans le sens des textes officiels cités dans la motion. Au collège nous travaillons déjà avec l'IME, quid de ces inclusions, de ces projets ? Dans quel groupe mettre les élèves en inclusion ?

Madame LIEURADE, représentante des personnels enseignants, développe sur le problème des groupes à faibles niveaux, dans lesquels les élèves risquent de se sentir stigmatisés, et dans lesquels il y aura beaucoup d'AESH. On ne mesure pas toutes les conséquences néfastes encore. Car ces groupes se feront sur tous les horaires hebdomadaires de mathématiques et de français.

Conseil d'Administration n° 6 **Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00**

Nous faisons déjà des heures en groupe, mais là il s'agit de 9 heures par semaine durant lesquelles les élèves ne seront pas dans leur groupe classe. Il n'y aura plus de cohésion au sein des classes.

Monsieur RAIMOND, représentant des personnels enseignants, insiste sur le problème de la disparition des groupes de sciences pour les 4^{ème}. Faire des expériences en classe va devenir compliquer et dangereux pour tous.

Madame SICARD, représentante des personnels enseignants, explique que des dispositifs cohérents existent déjà et que la contre-proposition permet de les maintenir et même de les renforcer en passant l'AP en maths et en français à une heure par semaine au lieu d'une heure quinzaine. Il n'est pas possible pour un professeur de se projeter sur des groupes de niveaux sur tous les horaires de mathématiques et de français, sans même parler des problèmes des heures supplémentaires, du manque de professeur, des groupes qui auront plusieurs professeurs dans la semaine. C'est dommage de tout bouleverser au lieu de juste adapter. Dans la motion on utilise les huit heures données pour le choc des savoirs pour ajouter de l'AP en demi-classe.

Monsieur le représentant de la Communauté de Communes demande si on va supprimer les groupes en sciences.

Effectivement, expliquent les enseignants et Madame la Principale, il s'agit d'ailleurs d'un choix de l'établissement possible grâce aux heures d'autonomie données. Ce choix est fait dans beaucoup d'établissements pour permettre la manipulation des élèves lors de TP. Cette enveloppe d'autonomie représente trois heures par classe, mais pour 2024 on ne donne que 8 heures supplémentaires pour appliquer le Choc des Savoirs, alors que la création des groupes nécessite 34 heures. Beaucoup d'heures vont donc être prises sur cette enveloppe au détriment des autres dispositifs.

Monsieur le représentant de la Communauté de Communes intervient à nouveau : « Pourquoi les groupes sont-ils bons en sciences mais pas en mathématiques et en français ? »

Madame LIEURADE, représentante des personnels enseignants, explique qu'il ne s'agit pas du même type de groupes. Les groupes en sciences ne sont pas des groupes de niveaux, ils sont faits avec des élèves d'une ou deux classes. Ils permettent juste d'être en plus petits effectifs pour favoriser « l'expérience authentique » préconisée par les inspecteurs de sciences, précise Monsieur RAIMOND. Ils sont donc bénéfiques, contrairement aux groupes de niveaux de la réforme.

Monsieur le représentant de la Communauté de Communes demande enfin si l'application de la réforme serait convenable si les 34 heures qu'elle nécessite étaient données.

Madame SICARD, représentante des personnels enseignants, rappelle que de toutes les façons la création de groupes de niveaux est néfaste pour les élèves comme cela a déjà été prouvé. Cela ne fonctionne pas, c'est stigmatisant, notre pédagogie est basée sur l'entraide. Tous les élèves en difficultés ensemble ne progressent pas.

Madame RAUTUREAU, représentante des personnels enseignants, ajoute que chez les bons élèves cela risque d'accentuer l'individualisme et la rivalité.

Monsieur DEVAUD, représentant des personnels enseignants, conclue : les groupes de niveaux ne sont pas bons par principe, et ils ne sont pas motivants pour les mauvais.

Conseil d'Administration n° 6 Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

Madame la Principale récapitule la contre-proposition qui donnerait donc :

- une heure d'A.P. en maths et en français /semaine au lieu d'une heure quinzaine pour les 6^{ème} et 5^{ème} : soit $6 \times 4 = 24$ heures
- maintien des groupes de sciences en 4^{ème} : 9 heures
- maintien des groupes d'AP en anglais : 2h30

Et il resterait quelques heures d'autonomie pour conserver quelques activités le midi.

Madame la Principale n'y voit pas d'opposition majeure, si ce n'est que cette proposition n'est pas conforme à la loi.

Un représentant des parents d'élèves interroge : « à la suite du vote, le CA sera-t-il donc décisionnaire ? »

Madame la Principale explique que le CA ne peut décider que s'il est dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. On ne peut pas se mettre hors la loi, la marge de liberté existe seulement dans le cadre de la loi. Des textes sont parus, il faut les respecter.

Madame SICARD, représentante des personnels enseignants, intervient. La contre-proposition n'est pas complètement dans le cadre de la loi, mais bien dans son esprit : faire progresser dans de petits groupes.

Madame la Principale précise que des organisations syndicales ont déposé un recours devant le conseil d'état, il y a encore des mouvements sociaux, il y a donc encore des incertitudes concernant la rentrée.

Madame LIEURADE, représentante des personnels enseignants, insiste sur le fait que pour les enseignants ce n'est pas un plaisir de faire grève.

Madame la Principale comprend bien, mais explique qu'ici elle doit faire respecter la loi.

Madame RAUTUREAU, représentante des personnels enseignants, met en avant le fait qu'on peut voter la contre-proposition malgré tout, pour pouvoir éventuellement y avoir recours plus tard et influencer le cours des choses.

Madame la Principale ajoute que s'il y a un changement dans la loi avant le 5 juillet, on pourra voter à nouveau en CA extraordinaire. Elle soumet au vote la contre-proposition :

18h50 : Demande d'interruption de séance par les représentants des parents d'élèves

19h02 : Reprise de séance

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la motion présentée par les représentants des enseignants :

Pour : 16 voix

Abstention : 6 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 6
Lundi 13 mai 2024 à 18 h 00

Cette contre-proposition d'utilisation de la DHG présentée par les représentants des enseignants ne respecte pas les dispositions législatives et réglementaires concernant le choc des savoirs (Journal officiel de la république française paru le dimanche 17 mars 2024 – Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège et Bulletin officiel de l'éducation nationale le 18 mars 2024 – BO spécial n° 2 qui précise les modalités de mise en œuvre de la réforme annoncée au JORF).

Par conséquent et conformément au décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010, en cas de rejet de la seconde proposition de l'utilisation de la DHG pour la rentrée 2024, la cheffe d'établissement, en sa qualité de représentant de l'état, arrête l'emploi des dotations en heures (article R421-9 du Code de l'Education).

Enfin, le dernier CA de l'année scolaire se tiendra le mardi 25 juin 2024 à 18h00.

La Secrétaire de séance
Madame Lucile BORDIN



La Présidente de séance
Madame Isabelle TABART

